

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 27 novembre 2015**CP2015_11_1
id. 2201

L'an deux mille quinze le vingt sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**EXPOSITION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
L'ASSOCIATION CERCLE DES AMIS DE BOURDELLE
MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DU HALL D'ACCUEIL
(RDC)
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX**

Depuis la livraison des travaux de restructuration de l'Hôtel du Département en mai 2011, le Conseil départemental accueille dans le hall d'honneur (niveau C) des expositions temporaires.

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale (1914-1918), l'association Le Cercle des Amis de Bourdelle propose à travers une exposition de plusieurs artistes de porter un regard sur le monument aux morts du court Foucault à Montauban : « La France ».

Cette exposition se déroulera du vendredi 13 novembre 2015 au lundi 4 janvier 2016 dans le hall d'honneur (niveau C).

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, dans le cadre des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale (1914-1918), la convention de mise à disposition à titre gracieux du hall d'honneur au profit de l'association sus-citée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC